

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET :

**23. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
JOUR DU RIFSEEP.
INTÉGRATION DU
CADRE D'EMPLOIS DES
ÉDUCATEURS DES
ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES.**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210614-21062021828 AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), puis mis à jour par délibérations du 6 avril 2017, du 21 septembre 2017, du 20 septembre 2018 et du 18 septembre 2020.

La disposition ci-dessous a été validée préalablement lors du comité technique commun du 1^{er} juin dernier, à savoir l'intégration du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives pour la mairie.

Ayant à ouvrir un poste d'Éducateur des Activités physiques et sportives territoriaux sur cette année 2021, il y a lieu de permettre l'attribution du RIFSEEP aux éducateurs des activités physiques et sportives selon les mêmes modalités qu'un grade de catégorie B à échelle de rémunération équivalente (exemple cadre d'emplois des rédacteurs) à savoir :

I.F.S.E.

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	17 480,00 €	11 000 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015,00 €	8 500 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	14 650,00€	7 500 €

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 22.06.2021

ID : 059-215904004-20210614-21062021023-AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

23. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP. INTÉGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES.

C.I.A.

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	2 380,00 €	1 000 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185,00 €	800 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	1 995,00 €	700 €

Les membres du conseil municipal invités, à l'unanimité, approuvent cette disposition et autorisent le Maire à signer tout acte correspondant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.